

Stages
1984
1

CYCLE DE PERFECTIONNEMENT

LES BIBLIOTHEQUES DE DROIT ET DE SCIENCES ECONOMIQUES
A L'UNIVERSITE DE TOURS

BARRACO Jeannine

1984

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES
17-21, bd du 11 novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

CYCLE DE PERFECTIONNEMENT

LES BIBLIOTHEQUES DE DROIT ET DE SCIENCES ECONOMIQUES
A L'UNIVERSITE DE TOURS

BARRACO Jeannine



Stage

1984

1

ANNEE 1984

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES
17-21, bd du 11 novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

SOMMAIRE

Introduction	1
L'U.E.R. de Droit et Sciences économiques	3
La bibliothèque de l'Université de Tours. Section Droit	5
Les Bibliothèques de l'U.E.R. Droit et Sciences économiques	9
- La Bibliothèque de l'U.E.R. Droit et Sciences économiques	9
- Les Bibliothèques d'instituts	11
Conclusion	16

L'Université de Tours est de création récente : elle fait partie de ces quelques soixante-dix universités nouvelles nées de la Loi d'Orientalion de l'Enseignement Supérieur au 12 novembre 1963.

Cependant, un enseignement supérieur existait bien avant cette date dans la ville de Tours.

L'École de Médecine, perpétuant depuis le Moyen Age la tradition de l'enseignement de la médecine, a été fondée en 1342.

L'Institut d'études françaises de Touraine, créé en 1912, se consacrait à l'enseignement du français aux étudiants étrangers : il a donné naissance en 1961 à un Collège Littéraire Universitaire, puis à une Faculté des Lettres rattachés à l'Université de Poitiers.

L'École de Droit se constituait en 1946.

Le Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance avait dès sa création en 1956 une mission de "recherche".

L'enseignement des sciences, rattaché d'abord à l'Université de Poitiers, puis à celle d'Orléans, existe depuis 1958.

Ces divers établissements, auxquels furent adjoints l'U.E.R. Aménagement - Géographie - Informatique et l'Institut Universitaire de Technologie créés en 1963, furent tous regroupés au sein de l'Université de Tours, érigée en établissement public à caractère scientifique et culturel par décret en date du 17 décembre 1970.

A présent, l'Université de Tours accueille plus de
15 000 étudiants et comporte dix Unités d'Enseignement et de Recherche :

- Aménagement - Géographie - Informatique
- Centre d'Etudes supérieures de la Renaissance
- Droit et Sciences économiques
- Institut Universitaire de Technologie
- Langues, littératures et civilisations classiques et modernes
- Langues, littératures et civilisations des pays anglophones
- Médecine
- Pharmacie
- Sciences de l'homme
- Sciences exactes et naturelles

Ces U.E.R. ne sont pas regroupées à l'intérieur d'un campus, mais disséminées dans différents quartiers de la ville, pour permettre l'intégration de la vie universitaire à celle de la cité. Toutefois, les locaux dans lesquelles elles sont installées n'ayant pas tous été destinés dès l'origine à l'enseignement, sont fort diversement adaptés à leur fonction actuelle.

L'U.E.R. DE DROIT ET DE SCIENCES ECONOMIQUES

L'Ecole de droit de Tours, constituée en octobre 1946, a été créée officiellement par délibération du Conseil de l'Université de Poitiers en date du 10 juillet 1948, délibération approuvée par arrêté ministériel du 24 janvier 1949.

Installée depuis cette époque dans un hôtel particulier de la fin du XIXe siècle, au centre de la ville, elle y demeure toujours.

Devenue entre-temps Collège juridique, puis Faculté (dépendant d'abord de Poitiers, puis d'Orléans) et enfin U.E.R. de Droit et Sciences économiques de l'Université de Tours en 1970, elle a vu très rapidement augmenter le nombre de ses étudiants, en même temps que se développaient et se spécialisaient ses enseignements (création de l'Institut des Assurances en 1972, du Centre de Droit du Commerce International en 1973, de l'Institut d'Economie Bancaire, de l'Institut d'Economie Internationale et de l'Institut de Gestion des Collectivités Locales en 1974).

L'hôtel du boulevard Béranger s'avérant trop exigü, en attendant la mise en chantier d'un projet de construction toujours retardé, une partie des enseignements dut émigrer provisoirement vers les "préfabriqués" de la Faculté des Sciences du Parc de Grandmont au sud de la ville ... ou emprunter certains jours des salles de cours ou des amphithéâtres du nouvel ensemble construit en bordure de Loire en 1972 pour les U.E.R. de Lettres et Sciences humaines.

Une solution semblait trouvée quand, en 1977, ces enseignements furent transférés en centre-ville dans les locaux occupés

précédemment par l'Université "Stanford in France" à proximité du bâtiment des Lettres.

Actuellement, plus de 3 000 étudiants de Droit et de Sciences économiques se partagent entre l'ancien hôtel du bd Béranger et l'ex-Université Stanford, place Anatole France, mais ces deux ensembles sont déjà pratiquement saturés.

Ces tribulations ont entraîné, parallèlement à l'éparpillement des lieux d'enseignement, l'émiettement de la documentation indispensable aux études.

C'est de la présence d'étudiants en Droit et Sciences économiques dans les bâtiments des U.E.R. de lettres qu'est née la nécessité de mettre à leur disposition un fonds adapté à leurs besoins : la Bibliothèque universitaire, nouvellement installée dans la grande tour de la rue des Tanneurs y consacra un de ses étages. Ainsi fut constituée la Section Droit de la Bibliothèque Universitaire.

LA BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DE TOURS - SECTION DROIT

La Bibliothèque de l'Université de Tours, service commun aux U.E.R. de l'Université, est composée de cinq sections : la Section Centrale, qui administre l'ensemble, la Section Droit et Sciences économiques et la Section Lettres et Sciences humaines sont installées dans une tour de cinq étages, dominant la Loire et intégrée à l'ensemble universitaire Lettres, Langues et Sciences humaines, rue des Tanneurs. La Section Médecine-Pharmacie est dans l'enceinte du C.H.U. Bretonneau, bd Tonnelé. La Section Sciences se trouve dans le Parc de Granumont, auprès des U.E.R. scientifiques.

L'ensemble est dirigé par Madame GROUAS, conservateur, et chaque section est sous la responsabilité d'un conservateur.

La Section Droit occupe une vaste salle de lecture de 180 places (600 m²) largement éclairée par des panneaux vitrés. Elle est ouverte au public 50 heures par semaine, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30 sans interruption.

A la banque de prêt, à l'entrée de la salle, se tient le magasinier responsable du service public (inscription des lecteurs, communication des ouvrages et des périodiques, prêt à domicile, rappels aux retardataires, statistiques du service public). Un second magasinier est affecté à temps partiel à la Section car la fréquentation de la salle (250 à 300 entrées par jour) nécessite la présence de deux personnes à la banque : sur les 3 000 étudiants inscrits en Droit et Sciences économiques plus de 2 000 sont également inscrits à la bibliothèque : il est difficile de préciser davantage le nombre de ceux qui fréquentent effectivement la Section.

Les enseignants de l'U.E.R. ne sont guère plus de cinq ou six à utiliser la bibliothèque.

Le fonds documentaire est composé de 10 000 ouvrages environ, dont la plus grande partie est en libre-accès, classée selon la C.D.U. tout autour de la salle de lecture. Des catalogues auteurs, matières, topographique, collections sont à la disposition des lecteurs dans un coin de la salle.

Les deux ou trois années les plus récentes d'une centaine de périodiques sont disposées sur (et dans) des présentoirs. Les années antérieures reliées sont dans des meubles bas en épis. Les collections non reliées sont en magasin, ainsi que les ouvrages vieillissants ou servant peu et les thèses (qui seraient trop exposées aux disparitions en salle). Les magasins occupent 200 m² à l'étage supérieur... et sont pratiquement saturés. On y accède par un monte-charge, à côté de la banque de prêt. A proximité de la banque de prêt, également, est installée une machine à photocopier dont les étudiants font grand usage : il est souvent malaisé de faire régner sur cet ensemble un silence religieux...

De petits bureaux ont été aménagés sur un des côtés de la salle de lecture pour le conservateur, la bibliothécaire-adjointe et l'agent administratif; un quatrième bureau sert de salle de manutention (vérification et estampillage des collections, petites réparations, déballage et préparation des colis, etc...). Dans ces bureaux s'effectue l'ensemble des tâches courantes : traitement des commandes (1 000 ouvrages par an environ), établissement des catalogues, traitement des périodiques, intégration des mises à jour (nombreuses et variées dans le domaine juridique), prêt-inter, préparation des trains de reliure, dactylographie,

classement de fiches, etc...

Ces bureaux ouverts directement sur la salle de lecture facilitent le contact avec le public et l'aide aux lecteurs. Cependant, sa pauvreté en outils de référence et en bibliographies constitue pour la Section une gêne qu'elle essaie de compenser (dans la mesure du possible) par le recours aux services de la Section Lettres heureusement voisine.

Pour ses travaux de multigraphie la Section utilise en commun avec la Section Centrale et la Section Lettres au matériel situé dans les sous-sols du bâtiment.

Chaque section dispose d'un budget propre pour ses acquisitions documentaires et sa reliure. L'ensemble de ces budgets est géré à un second stade par le Service comptable de la Section Centrale, lui-même en liaison avec le Service comptable de l'Université. Les ressources de la B.U. sont composées de la subvention ministérielle, des droits de bibliothèque payés par les étudiants et des crédits C.N.L.

Le budget de la Section Droit pour l'année 1983 se répartissait comme suit :

- Achats d'ouvrages et des mises à jour	152 500 F
- Abonnements de périodiques	37 500 F
	<hr/>
	190 000 F
- Reliure	24 000 F
	<hr/>
	214 000 F.

Les commandes sont établies en fonction des programmes des cours par le Conservateur qui tient compte des (rares) vœux émis par les enseignants et les étudiants.

La Commission spécialisée prévue par la Loi d'Orientation ne s'est pas réunie depuis plusieurs années (faute de candidats). Les étudiants qui fréquentent la bibliothèque sont surtout ceux du 1er cycle (D.E.U.G. de Droit et de Sciences économiques) qui ont besoin en permanence de manuels en plusieurs exemplaires, de grands traités, de textes de législation et de jurisprudence constamment tenus à jour, documentation de base que viennent aussi consulter en moins grand nombre les étudiants de 2e cycle, parfois de 3e cycle (amateurs de prêt-inter) et également quelques "lecteurs autorisés" extérieurs à l'U.E.R. : enseignants de la région, professionnels... et autres. Cette documentation sert également à des étudiants d'autres U.E.R. (Lettres et Sciences humaines surtout, I.U.T.).

Ceci explique que 80 % du budget soit employé à l'achat d'ouvrages et de mises à jour.

Les périodiques sont les revues usuelles du domaine d'études. Les collections datent généralement de la période de création de la Bibliothèque. Cependant on a pu reconstituer certaines têtes de collections des grands classiques : J.O., Gazette du Palais, Recueil Dalloz, Revue administrative, Revue trimestrielle de droit civil, et -certaine année faste- racheter les années rétrospectives de quelques revues américaines suivies par la bibliothèque de l'U.E.R.

La collaboration entre les deux bibliothèques s'est à peu près bornée à ce type de relations car l'U.E.R. pourvoyait amplement à ses propres besoins documentaires jusqu'à ces dernières années. La situation semble se modifier.

LES BIBLIOTHEQUES DE L'U.E.R. DROIT ET SCIENCES ECONOMIQUES

Parallèlement à la B.U. existe au sein de l'U.E.R. Droit et Sciences économiques, un réseau de bibliothèques qui trouve son origine dans l'histoire même de l'U.E.R. : le besoin d'une documentation adaptée aux enseignements et proche d'eux, est une évidence. En conséquence, bien avant la création de la B.U. Droit, s'était constituée dans les locaux du boulevard Béranger, la Bibliothèque de l'U.E.R. Droit et Sciences économiques.

LA BIBLIOTHEQUE DE L'U.E.R. DROIT ET SCIENCES ECONOMIQUES

Lors de l'acquisition des locaux plus modernes de la place Anatole France, cette bibliothèque fut transférée : l'espace ainsi libéré servit à aménager des amphithéâtres bien nécessaires à l'accroissement du nombre des étudiants.

Aujourd'hui, la bibliothèque de l'U.E.R. est installée au sous-sol du bâtiment où ont lieu la plupart des cours de Droit, les Sciences économiques étant plutôt regroupées boulevard Béranger, sans que cette répartition soit rigide.

Avec deux bureaux (40 m²), un petit magasin (35 m²) et deux salles de lecture d'une superficie globale de 300 m² environ, elle constitue un ensemble pouvant accueillir 120 lecteurs. Malgré de récents regroupements et divers transferts, cet espace s'avère nettement insuffisant pour l'effectif de ses utilisateurs potentiel (l'ensemble des enseignants et des étudiants de tous niveaux).

La documentaliste, Mme TRANCHANT, est aidée dans ses tâches par un commis et un agent de service chargé du prêt et de la surveillance des salles.

La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 18 h 30, et le samedi de 9 h à 12 h. Comme la B.U., elle prête ses ouvrages, mais pas les périodiques ni les usuels.

Les catalogues alphabétiques auteurs et matières répertorient les collections groupées selon une classification qui lui est propre. L'accès libre est limité depuis que les disparitions et dégradations ont pris d'inquiétantes proportions.

La bibliothèque possède 32 000 ouvrages et 300 périodiques dont 200 sont vivants.

Une baisse des crédits affectés à la documentation, assez récente mais malheureusement continue, est ressentie assez durement : le budget 1983 (124 000 F) alimente essentiellement les réabonnements de périodiques et cette bibliothèque n'achète pratiquement plus de livres depuis deux ou trois ans : les 25 volumes entrés cette année le sont sous forme de dons ou d'échanges...

Faute de place, la bibliothèque ne conserve pas sur place toutes ses collections anciennes de périodiques. Certaines revues spécialisées sont même complètement déposées dans les Centres de documentation des Instituts de recherche, complétant leurs collections propres.

Le fonds de la Bibliothèque de l'U.E.R. répond en principe aux besoins d'ordre général des enseignements de tous les niveaux.

Les bibliothèques des Instituts de l'hôtel du boulevard Béranger ou celles du bâtiment de la place Anatole France offrent une documentation plus spécialisée aux étudiants en fin de 2^e cycle et en 3^e cycle.

LES BIBLIOTHEQUES D'INSTITUTS

INSTITUT DES ASSURANCES DE TOURS

116, bd Béranger - 37000 TOURS

Directeur : M. GROUDEL

Responsable : Mme ALCARAS

1 salle de travail 30 m² (30 places) servant certains jours de salle de cours.

2 000 à 3 000 volumes. 28 périodiques.

Fréquentation : environ 50 étudiants. 5 enseignants.

Niveau : 2^e et 3^e cycles. (Diplôme I.A.T., D.E.S.S. Assurances)

Documentation : Assurances. Droit privé général.

INSTITUT D'ECONOMIE BANCAIRE

116, bd Béranger - 37000 TOURS

Directeur : M. PROUTEAU

Responsable : M. LA RIVIERE

1 salle de lecture 35 m² (12 places)

900 volumes. 65 périodiques.

Fréquentation : environ 100 étudiants. 5 enseignants.

Niveau : 1^{er}, 2^e et 3^e cycles. (Diplôme de l'I.E.B., D.E.S.S. Stratégie du développement de la petite et moyenne entreprise)

Documentation : Etudes bancaires. Gestion d'entreprise. Informatique.

INSTITUT D'ECONOMIE INTERNATIONALE

116, bd Béranger - 37000 TOURS

Directeur : M. PROUTEAU

Responsable : M. GIRARD

1 salle de lecture 42 m² (14 places).

1 000 volumes. 70 à 80 périodiques.

Fréquentation : 80 à 100 étudiants. Une vingtaine d'enseignants et de chercheurs.

Niveau : 1er, 2e et 3e cycles. (Doctorat 3e cycle : Economie et finances internationales).

Documentation : Economie et finances internationales.

Economie générale.

CENTRE DE DROIT PRIVE

3, place Anatole France - 37000 TOURS

Directeur : M. VERMELLE

Responsable : Mme FOUQUET

1 salle de travail 40 m² (10 places).

1 200 volumes. 19 périodiques.

Fréquentation : 25 étudiants. Une dizaine d'enseignants.

Niveau : 3e cycle. (D.E.A., Doctorat de Droit privé).

Documentation : Droit privé.

Droit de la construction.

Obligations. Propriété immobilière. Responsabilités.

CENTRE DE DROIT PUBLIC

3, place Anatole France - 37000 TOURS

Directeur : M. BLUMANN

Responsable : Mme CARBAJO

1 salle de lecture 40 m² (15 places).

1 500 volumes. 12 périodiques.

Fréquentation : 40 étudiants. Une trentaine d'enseignants et chercheurs.

Niveau : 2e et 3e cycles. (D.E.A., Doctorat de Droit public).

Documentation : Droit public.

Droit administratif.

Droit fiscal.

Droit constitutionnel.

Droit européen.

Droit international.

CENTRE DE DROIT DU COMMERCE INTERNATIONAL

3, place Anatole France - 37000 TOURS

Directeur : M. TROCHU

Responsable : Mme MESTRE

1 salle de travail 20 m² (10 places).

300 volumes. 8 périodiques.

Fréquentation : 35 étudiants, 5 enseignants et chercheurs.

Niveau : 2e et 3e cycles. (Diplôme du C.D.C.I., D.E.S.S. Commerce international).

Documentation : Droit du commerce international.

INSTITUT DE GESTION DES COLLECTIVITES LOCALES

3, place Anatole France - 37000 TOURS

Directeur : M. BOURJOL

Niveau : 2e et 3e cycles. (Diplôme de l'I.G.C.L., D.E.S.S. Administration des collectivités locales).

Le poste de documentaliste étant actuellement vacant, la bibliothèque est provisoirement fermée.

La création de chacun des Instituts ou Centres de recherches a donné naissance à autant de salles de documentation d'importance très variable selon le cas : ce n'est parfois que le Secrétariat de l'Institut, équipé de rayonnages muraux ou d'armoires, garni de quelques tables ; ce peut être aussi une pièce voisine, contrôlée par la Secrétaire-documentaliste, aménagée pareillement et pouvant éventuellement servir en alternance de salle de cours ; ou encore une salle un peu plus grande et plus différenciée.

L'ensemble des locaux occupe environ 200 m² avec 90 places de lecteurs et abrite 7 500 ouvrages et 200 périodiques, un même titre pouvant être représenté en plusieurs endroits.

Les ressources affectées aux bibliothèques proviennent de crédits de recherche ou d'enseignement, ou de la taxe d'apprentissage. L'U.E.R. y consacre un budget global d'environ 117 000 F. Le pourcentage des abonnements de périodiques par rapport aux achats d'ouvrages est difficile à évaluer avec précision, mais il paraît se situer aux alentours de 75 % pour l'ensemble des bibliothèques. Le budget de l'U.E.R. couvre

aussi les dépenses occasionnées par les travaux indispensables de reliure effectuées à l'extérieur, mais le manque de place fait souvent obstacle à la conservation.

Les collections sont tantôt en libre-accès, tantôt sous clé. Il y a presque toujours un catalogue auteurs simplifié et un catalogue matières (parfois avec dépouillement d'articles de périodiques), mais chaque institut a son propre cadre de classement.

L'équipement est complété la plupart du temps par une machine à photocopier, quelquefois commune à plusieurs instituts. Il existe en outre dans chaque bâtiment un ou plusieurs lecteurs de microformes. Par ailleurs, l'Institut d'Economie Internationale possède un terminal et pratique l'interrogation de banques de données.

Ces bibliothèques sont normalement réservées aux étudiants à partir de la 3^e année d'études (licence) mais depuis que la Bibliothèque de l'U.E.R. a modifié sa politique d'acnats, deux d'entre elles acquièrent quelques ouvrages généraux et admettent des étudiants de 1^{er} cycle. Elles sont ouvertes pratiquement tous les jours et prêtent généralement leurs ouvrages.

Les bibliothèques d'instituts sont gérées par des secrétaires de l'Université ou des contractuels type C.N.R.S. La documentation ne constituant qu'une de leurs fonctions parmi d'autres, ils ne peuvent que rarement s'y employer à temps plein. Ils sont parfois aidés par des moniteurs. Mais tous ont été formés aux études juridiques et économiques et travaillent en collaboration avec le Directeur de l'Institut.



CONCLUSION

On constate l'existence de nombreux points de documentation, plus ou moins proches des lieux où sont dispensés les cours. Cela correspond sans nul doute à un besoin réel. On peut néanmoins se demander si le manque de coordination entre ces différents centres ne provoque pas, en même temps qu'une sous-utilisation de ressources importantes, un gaspillage de temps, d'énergie et de crédits : la gestion des ouvrages, celle des périodiques, le catalogage, donnent lieu à des opérations que l'on voit se répéter plusieurs fois, en des endroits différents et selon des méthodes diverses.

En l'absence de tout catalogue collectif, il n'est pas possible de dresser un inventaire sérieux des collections ni de les compléter de façon rationnelle. Une tentative de catalogue collectif des périodiques, en 1976, n'a pas eu de suites, faute de personnel pour la continuer.

L'intérêt de la participation aux grands réseaux des Catalogues Collectifs Nationaux et du Prêt-inter est souvent sous-estimé dans les petites bibliothèques.

Chacune de ces unités documentaires, petite ou moyenne, souffre de son isolement et de la limite de ses seuls moyens.

Une meilleure information sur leurs activités réciproques, leur permettrait peut-être de s'évaluer mutuellement et de découvrir leur complémentarité.

L'informatisation, qui commence à peine à s'introduire dans les bibliothèques, pourrait être l'un des instruments de cette recherche commune.